

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : RD6 - Trets - Convention d'occupation temporaire du domaine privé départemental pour l'aménagement de la ZAC de la Burlière

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'occupation temporaire du domaine privé départemental avec la Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires des parcelles départementales sises commune de Trets, cadastrées section CH n°280 pour 70 m² et section AO n° 159 pour 85 m² pour l'aménagement de la ZAC de la Burlière.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**